



Le 4 mai 2018



Le collectif contre l'usine des 4000 communiqué :

Alors que la justice n'en a pas fini avec la ferme des 1000 à AMIENS, **LA PREFECTURE DE S&L S'OPPOSE A LA FERME DES 4000 A DIGOIN...**

ADIEU VEAUX, VACHES, COCHONS, COUVEESINDUSTRIELS ? PAS ENCORE !

Le Préfet de Saône-et-Loire vient de prendre un arrêté(1) refusant l'autorisation de la ferme-usine des 4000 bovins à DIGOIN. Il a consulté, écouté et tranché. La forte mobilisation des citoyens, des associations, de la Confédération Paysanne a été décisive. Elle a mis à la lumière du jour des enjeux escamotés. Ce refus est un avertissement qui prend en considération certaines de nos alertes en même temps qu'une fâcheuse réputation de Mr VIARD*. Nous le prenons comme un encouragement.

Mais le combat n'est pas terminé. En effet, cet arrêté ne se prononce pas sur le bien-fondé de ce type d'exploitation. Il condamne certes la méthode du passage en force et statue sur les insuffisances de l'étude environnementale d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour qu'elle soit légalement présentable.

La décision ne répond pas en effet à l'essentiel : ce modèle agricole est-il compatible avec le climat, la santé, la protection des consommateurs et du vivant dans son ensemble ? Assurément non. De plus, l'élevage intensif est néfaste à l'avenir du monde paysan et à l'image de qualité du Charolais. Et maintenant, si l'on protège le secret des affaires, en muselant les lanceurs d'alerte, il deviendra difficile de s'y opposer.

La FNSEA, les CCI, le MEDEF, prompts à soutenir ce type de projet industriel, considèrent qu'il serait souhaitable de le laisser s'implanter. Avec Bayer et Monsanto réunis en embuscade, pour ramasser les profits au détriment de notre qualité de vie et de la pérennité des paysans et de l'élevage.

Nous resterons mobilisés pour combattre solidairement cette agriculture contre nature, et les traités de libre-échange (CETA, Mercosur...) qui lui ouvrent l'espace européen. Après l'échec des Etats Généraux de l'alimentation, nous réaffirmons l'urgence d'engager la transition du modèle agricole et alimentaire vers une agriculture paysanne, rémunératrice et réellement soucieuse de la qualité des produits, respectueuse de l'environnement, de la santé et du bien-être animal.

*JSL du 27/04/2018

(1) 3 mai 2018 Arrêté préfectoral portant refus d'autorisation d'exploiter un élevage de 3910 bovins destinés à l'exportation, 240 bovins à l'engraissement et 320 vaches allaitantes

Agir pour l'environnement - Confédération Paysanne - CAPEN 71- EELV BFC - FNE BFC- ATTAC 71-Autun Morvan Ecologie- EcologicAction71